

**« Priorité à la réalisation de la Ligne Grande Vitesse Sud Europe Atlantique
entre Tours et Bordeaux »**

En réaction aux débats actuels sur le calendrier de réalisation et le financement de la LGV Sud Europe Atlantique, **le conseil économique et social Poitou-Charentes appelle l'Europe, l'Etat et RFF ainsi que les collectivités territoriales concernées, à exercer toutes leurs responsabilités pour accélérer la réalisation de la LGV SEA.**

Le budget européen 2007-2013 adopté en décembre dernier ne permettra pas de financer la totalité des projets ferroviaires prévus au RTET (Réseau transeuropéen de transport), risquant ainsi de remettre en cause les fonds européens prévus pour la section Tours-Bordeaux.

Pour réaliser le plan de financement, l'Etat demande aux Régions concernées de prendre à leur charge un peu plus d'un milliard d'euros sur les 4,9 milliards d'euros du projet.

- Pour le CESR Poitou-Charentes, ce **chantier est une urgence qui ne doit plus souffrir aucun retard.**

Cette ligne nouvelle est le préalable indispensable pour relier la Façade Atlantique au réseau européen à grande vitesse.

D'ores et déjà, l'Etat fédéral espagnol, l'Euskadi et la Navarre se sont mis d'accord et les travaux de « l'Y Basque » (Vitoria-Bilbao et Vitoria-Irun) commenceront fin 2006 pour une mise en service en 2010.

Par ailleurs, **la ligne nouvelle devrait permettre de libérer sur la ligne actuelle une capacité de fret d'environ 23 millions de tonnes de marchandises en 2025 contre 2 actuellement.**

- C'est pourquoi, au moment où se décide le financement des projets de LGV, **le conseil économique et social Poitou-Charentes demande à l'Europe, à l'Etat et aux Régions concernées de respecter leurs engagements :**

- **L'Europe et l'Etat** doivent confirmer **la priorité donnée au financement de ce projet** pour un démarrage des travaux entre Tours et Bordeaux dès 2007.
- **Les Régions Centre, Poitou-Charentes, Aquitaine et Midi-Pyrénées**, ensuite, ont **le devoir de s'unir sans ambiguïté** pour la **réalisation du tronçon Tours-Bordeaux et demander un calendrier à l'Etat pour Bordeaux-Hendaye afin de rejoindre le tronçon Irun-Vitoria.**

- Le CESR Poitou-Charentes considère que **les collectivités territoriales** ne devraient être appelées à participer **au financement de la LGV SEA que de manière complémentaire** ; l'aménagement du territoire reste au cœur des responsabilités de l'Etat.

La décision gouvernementale prise en 2005 de faire appel à des financements privés dans le cadre de partenariats publics/privés concernant la construction de la LGV, conduit le CESR à rappeler que l'unité du réseau ferré national doit être préservée dans la mesure du possible.

Par ailleurs, il demande en particulier l'adoption de la nouvelle directive « Eurovignette » pour l'usage des infrastructures routières dont les recettes serviraient aux investissements ferroviaires.

- Enfin, le TGV Sud Europe Atlantique est indissociable de ses interconnexions avec les TGV Nord, Sud-Est et bientôt Est, au Sud de l'Île de France. De ce fait, les **Régions concernées** doivent intégrer **« le barreau sud »** dans leurs études et dans leurs financements.

■